

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 V. 42 Vœu relatif à la stratégie parisienne de prévention des rixes et affrontements violents

Le Conseil de Paris,

Considérant le fait que Paris a connu ces dernières années une augmentation des tensions qui se concrétisent par des rixes nombreuses, violentes et qui impliquent des mineurs de plus en plus jeunes

Considérant que ces affrontements ont malheureusement provoqué le décès de plusieurs jeunes et fait de nombreux blessés

Considérant que la quasi-totalité des arrondissements parisiens est concernée par ces affrontements

Considérant que les conséquences sont importantes non seulement pour les victimes, les auteurs et leurs proches mais aussi pour les habitants insécurisés par le climat que génère ces affrontements

Considérant que ce phénomène ne peut être enrayé par la Ville de Paris seule, ce qui l'a conduit à prendre l'initiative d'une mobilisation avec tous les partenaires pour en améliorer la prévention et le traitement, à travers la démarche des États Généraux de prévention des rixes, lancée en octobre 2018, en présence de la Maire de Paris, du Procureur de Paris, du Préfet de Paris, et du Recteur de l'académie, d'habitants, de parents, des associations et de l'ensemble des partenaires, permettant de partager analyses, expériences et projets

Considérant que ces États généraux se sont clôturés par l'adoption au printemps 2019 d'une stratégie coordonnée de prévention des rixes ayant notamment pour objectif de mieux prévenir ces affrontements violents en organisant une présence de terrain dans les secteurs les plus exposés, d'augmenter la réactivité et intervenir auprès des jeunes impliqués ou exposés et

travailler avec leurs familles mais également accompagner, sanctionner et soutenir les personnes impliquées dans les rixes, tenant aussi en compte de la dimension collective du passage à l'acte;

Considérant que pour améliorer la réactivité et de mieux coordonner les actions en cas de tension, d'alerte ou de rixe, il a été proposé de mettre en place dans chaque arrondissement principalement concerné par le phénomène, un dispositif local d'alerte, activé 57 fois en 2020, soit autant de rixes évitées;

Considérant que la Ville de Paris a créé au sein de la direction prévention, sécurité et protection une équipe de médiateurs dédiée à la prévention des rixes et a renforcé les bases en arrondissement avec le recrutement de 30 nouveaux médiateurs qui interviennent, en parallèle et en complément des inspecteurs de sécurité en cas de tensions liées aux rixes signalées sur les territoires et lieux signalés (sorties de collège/lycée/équipements sportifs, culturels, etc.) de façon préventive ou post-rixes et mènent des actions de médiation, prévention et sensibilisation en direction des groupes adverses afin de désamorcer les affrontements ;

Considérant la mise en oeuvre d'un groupe Local de traitement de la délinquance, dédié à la problématique des rixes, mis en place par le procureur de la République en 2016, réunissant les services de la préfecture de police, la Ville de Paris et les Maires d'arrondissement, qui a permis le suivi de 196 situations de mineurs et jeunes majeurs parisiens impliqués dans des rixes

Considérant enfin que c'est sur la collaboration de tous les partenaires - Préfecture de Police, Parquet, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Rectorat, associations de prévention spécialisée, familles, collectifs, habitant-e-s et jeunes - que repose la réussite de cette stratégie pour endiguer ce phénomène inacceptable des rixes entre jeunes sur le territoire parisien;

Sur proposition de l'Exécutif parisien,

Émet le vœu :

- De demander à la Maire de Paris d'organiser avec tous les partenaires de la stratégie parisienne de prévention des rixes une réunion de bilan et de propositions de réactualisation de la démarche et aux maires des arrondissements concernés des réunions de bilan local.
- De proposer d'engager avec les villes de la petite couronne qui le souhaitent une démarche afin d'élargir la stratégie parisienne de prévention des rixes.
- D'instaurer dans la formation des futurs policiers municipaux, une formation dédiée aux rixes, notamment via un contact renforcé avec les associations de prévention spécialisée.
- De proposer au rectorat de généraliser dans l'ensemble des collèges parisiens, pour tous les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}, des sensibilisations à la question des rixes et la violence. Cette sensibilisation pourrait être réalisée par des agents des circonscriptions de la DPSP (policiers municipaux) en lien avec la police nationale.

- De former les acteurs de la prévention, ceux directement en contact avec les jeunes, dont les gardiens d'immeubles, les responsables des équipements sportifs, les médiateurs de la Ville, sur l'usage des réseaux sociaux, les conduites à risques, l'égalité filles/garçons, la communication nonviolente etc-
- De créer un dispositif d'accompagnement médico-psychologique dédié pour les jeunes impliqués dans une rixe (victimes et auteurs) permettant de repérer plus rapidement les difficultés et également de travailler à la prévention de la récidive.